

INTER TEXTILES C.F.T.C.

Vêtements
cuirs et peaux

AUX MILITANTS

N° 9 SEPTEMBRE 1963 - 16ème Année - Nouvelle Série - Abonnement annuel 2,50 Frs)

Sommaire:

" PLAN ANTI-OS " (Editorial)

" EN AVANT POUR LA REPRISE "

Activités fédérales

- Cuirs & Peaux
- Vêtement
- Textile

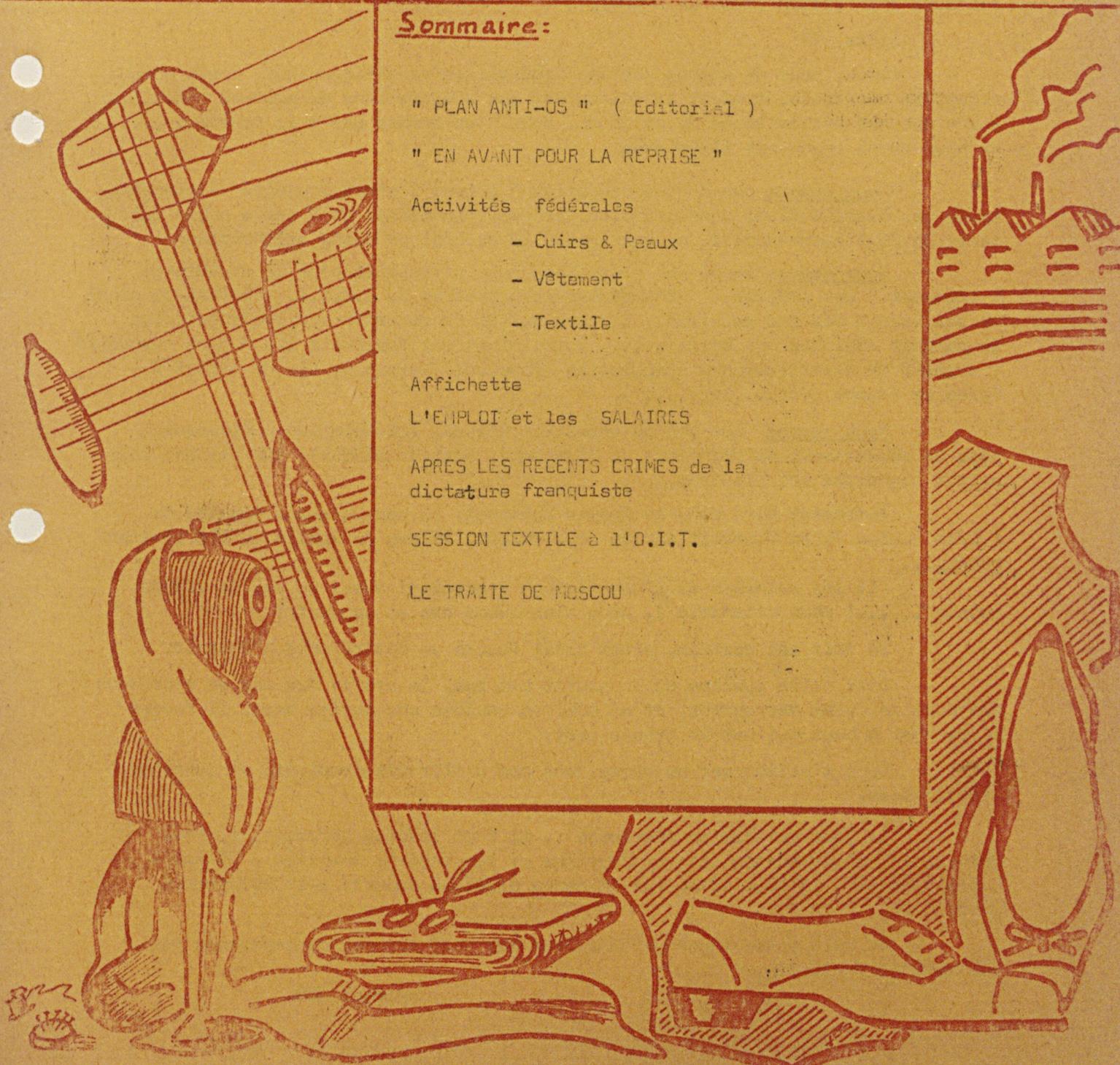
Affichette

L'EMPLOI et les SALAIRES

APRES LES RECENTS CRIMES de la
dictature franquiste

SESSION TEXTILE à l'O.I.T.

LE TRAÎTE DE MOSCOU



PLAN ARTI - 05

Il paraît plus juste d'appeler ainsi le programme actuel du Gouvernement.

En effet, ce ne sont pas les salariés de nos branches d'industrie qui mangent les " bons morceaux " du Festin National. Ce n'est pas avec 400 francs par mois que l'on peut pousser à la consommation des biens d'usage courant, fauteurs d'inflation selon le Pouvoir .

Alors ??

Alors, nous ne sommes pas des demoiselles romantiques qui, après chaque déception amoureuse, croient immédiatement aux déclarations du nouveau venu..... parce que des déclarations de ce genre, nous n'en sommes pas à la première et nous avons perdu nos illusions.

Nous savons que chaque opération " baisse " s'est toujours déclenchée après des augmentations considérables, et que l'on baisse de 5 après avoir augmenté de 25 l'avant-veille, ce qui laisse 20 de boni en bonne arithmétique

Nous savons aussi que c'est une façon officielle pour le pouvoir de " tripoter " les indices, :: d'empêcher la variation du S.M.I.G. et freiner ainsi le relèvement des bas salaires. Il nous suffit de regarder sur quels articles le pouvoir applique des baisses ce n'est pas forcément les " bons morceaux " (circuit de distribution - spéculation - foncière - train de vie de l'Etat - force de frappe etc....etc.....)

Nous savons que chaque opération baisse, qui coïncide curieusement avec un rendez-vous de printemps ou d'automne, sert de prétexte aux patrons pour ne pas augmenter les salaires.

Autrement dit, dans le festin national, où nous n'avons que les os (lire hausse), on voudrait encore nous enlever le peu de moëlle qu'ils contiennent.....

Et les salariés de l'Habillement voudraient aussi un peu de viande autour ,.....(même attendrie), nous n'en avons pas si souvent !

Un fait est certain, c'est qu'il faudra se battre pour l'obtenir.

Dans notre système où le profit est roi, le profit des uns se retranche toujours de celui des autres, et si nous en voulons une petite part, il faudra l'arracher à ceux qui ont la grosse part.

Déjà l'action est en cours dans nos différents syndicats et sections d'entreprise.

Il faut qu'elle se développe , il faut qu'elle déferle , il faut qu'elle envahisse toutes les entreprises et les régions textiles , vêtement , Cuir & Peaux , il faut qu'un raz de marée d'action emporte les résistances patronales.

Ce sera notre façon de démontrer que nous ne nous contenterons pas des miettes du festin,

Daniel HUG

organisation

EN AVANT

POUR LA REPRISE

L'année syndicale recommence, il est utile de faire le point au plan de l'organisation si nous voulons que notre syndicat marque des points tout au long de l'année.

RÉUNIONS

La première chose à faire est de reprendre les réunions, à commencer par celles du Conseil syndical auxquelles tous les militants auront à cœur de participer régulièrement.

Certes, participer à une réunion demande souvent un effort de la part du militant, car il faut prendre sur son temps de loisir, de vie familiale ou de repos. Mais comment la démocratie pourrait-elle se réaliser sans elles ? Comment le syndicalisme pourrait-il exister sans échanges sans vie d'équipe ? Comment connaître les situations, les analyser, faire des choix dans les solutions à apporter si les militants n'apportent pas régulièrement à l'équipe ce qu'ils connaissent et leurs idées propres face à ces réalités de la vie ?

Les réunions sont donc indispensables, mais encore faut-il que tous ceux qui ont accepté une responsabilité y assistent et que celles-ci ne soient pas "pagaïe". Puisque l'on repart pour une nouvelle année, repartons du bon pied, revoyons le contenu et le déroulement de nos réunions. Démocratie n'est pas synonyme d'anarchie, aussi elle demande de la réflexion et non de la "parlote". Ce n'est pas celui qui parle le plus qui réfléchit le plus et le mieux, qui apporte le plus à l'équipe. Les trop bavards feront effort pour écouter et les timides s'efforceront de prendre la parole pour apporter leurs idées.

Les dirigeants de la section feront un devoir de bien préparer les réunions, de veiller à ce que chacun s'exprime et que des décisions soient effectivement prises, ce qui n'est pas toujours aisé mais, sans elles, les réunions se terminent en "queue de poisson".

ACTION

Les réunions ne sont pas un tout, ne font pas le syndicalisme. C'est l'action des travailleurs qui permet :

- la prise de conscience
- la solution des problèmes
- la promotion des travailleurs.

.../...

L'action a pour moteur, la revendication. Le Conseil Syndical fera donc un tour d'horizon sur les problèmes qui se posent sur le plan général et dans les domaines particuliers des ateliers des services pour les transcrire en revendications et appeler les travailleurs à les défendre.

Attention, au "paternalisme syndical" qui s'oppose à la promotion des travailleurs. Le militant n'agit pas POUR les travailleurs, il ne fait pas de l'assistance, il agit AVEC les travailleurs. C'est peut-être lui qui éveille la conscience des travailleurs face aux situations, mais ce n'est pas lui seul qui apporte une solution. Le but du syndicalisme n'est pas de faire des "repus", mais de bâtir une société d'hommes libres et responsables. Les travailleurs ne doivent plus être des assistés, des conditionnés, ils doivent être des hommes qui prennent en mains leur destinée, dans les plus petites actions comme dans les grandes. Le militant C.F.T.C., plus que d'autres, doit le vouloir et le réaliser en mettant les travailleurs à l'action.

L'ORGANISATION

C'est le parallèle de l'action, l'un ne va pas sans l'autre, un homme qui agit mais n'organise pas, est comme un manchot dont il manque un bras.

Mettre à l'action les travailleurs est indispensable, les organiser c'est permettre la continuation de l'action, c'est oeuvrer à la promotion ouvrière.

L'organisation commence par l'adhésion, le collectage régulier (la mise à jour après les vacances), les réunions, les finances, la diffusion de l'information (tracts, bulletins d'entreprise, "Syndicalisme-Magazine", presse locale), réunions, meetings, etc... la formation etc...

Tout doit être organisé méticuleusement ; la vie syndicale, l'avenir du syndicalisme, la puissance syndicale dépendent de l'état de notre organisation. Et sans cette vie syndicale, que deviendrait la Classe Ouvrière ?

SOLIDARITÉ - EFFECTIVE

Quand le salaire d'un mineur des Asturies est équivalent à 250 francs par mois, faire deux mois de grève est de l'héroïsme, si la solidarité entre travailleurs du monde entier n'est pas effective.

C'est pourquoi chaque syndicat et militant doit aider les mineurs des Asturies en versant au responsable de l'Alliance Syndicale Espagnole (U.G.T.-C.N.T.-S.T.V.) :

M Pascual THOMAS
71, rue du Taur
TOULOUSE (Hte Garonne)
C.C.P. I4II-59
Toulouse

CUIRS ET PEAUX

ACTIVITES FEDERALES -

Le Conseil Fédéral puis la Commission Exécutive de la Fédération se sont réunis respectivement les 8 et 9 Juin et les 7 et 8 Septembre 1963. Au cours de ces réunions, nous avons notamment fixé nos objectifs.

Une rencontre avec les Fédérations C.G.T.. et F.O. a eu lieu le 16 Septembre, à l'issue de laquelle un communiqué a été élaboré.

Nos objectifs, les revendications qui ont été déposées auprès des différentes Chambres Patronales, le communiqué, figurent, détaillés dans le prochain "Cuir-Action" qui arrivera aux syndicats le 27 ou le 28 Septembre.

Il ne nous paraît donc pas utile de nous étendre sur ces points dans cette note. Toutefois, il est indispensable que des efforts soient faits pour une distribution rapide de notre journal "Cuir-Action".

Par ailleurs, des consignes accompagnées de modèles de tract, et affichette, ont été données aux syndicats et sections, et nous comptons sur tous pour nous tenir informé de votre action, et des réactions patronales.

/DEUX REPONSES/

Deux Fédérations Patronales ont répondu à nos demandes :

1. L'EQUIPEMENT MILITAIRE nous informe qu'une suite éventuelle ne sera donnée à notre demande que lorsque tous apaisements leur seront donnés, au sujet des décisions gouvernementales.

2. LA TANNERIE-MEGISSERIE nous informe qu'elle reprendra contact avec nous après l'examen de nos demandes à l'occasion des réunions patronales qui auront lieu début Octobre.

.. Nous avons immédiatement répondu que nous prenions note de leur lettre, et que nous souhaitions la fixation d'une date dans les meilleurs délais, suite à leurs réunions.

- Cela ne doit nullement empêcher les syndicats et les sections d'agir selon les consignes qui leur ont été adressées.

/ RECUPERATION DES HEURES PERDUES /

La NON récupération étant un de nos objectifs, on trouvera ci-après un accord sur cette question signé à Fougères en 1957.

CENTRE DE FOUGÈRES

Accord collectif sur les modalités de récupération des heures chômées

1° - La durée hebdomadaire normale du travail dans l'Industrie de la Chaussure à Fougères est de 40 heures, conformément aux prescriptions légales en vigueur, répartie en 5 journées de 8 heures, du Lundi au Vendredi Inclus :

<u>Horaire journalier</u>	- 8 heures	II heures 30
	I3 " 30	I8 -

Les dérogations permanentes prévues par la réglementation restent valables.

2° - Récupération des jours fériés

a/ Les jours fériés payés ne seront pas récupérés.

b/ Les jours fériés non rémunérés et tous les arrêts collectifs du travail seront récupérés de la façon suivante :

Une heure, chaque jour, du Lundi au Vendredi et, en cas de besoin le Samedi de 8 à II heures, étant entendu qu'il faudra, au préalable, avoir épuisé les cinq premières heures du Lundi au Vendredi.

La récupération se fera obligatoirement dans les six mois qui suivent la fin de la période de chômage.

On entend par chômage collectif, récupérable celui qui atteint l'ensemble d'un établissement, d'un atelier ou d'un service.

Ne sont pas récupérables les absences individuelles, quelle qu'en soit la cause.

Lorsque, dans un service ou dans un atelier, la durée normale du travail est de plus de 40 heures pour la semaine, un ouvrier qui n'a pas dépassé les 40 heures ne percevra pas de majoration pour heures supplémentaires.

Il est rappelé que :

a - l'horaire normal de travail doit être affiché dans chaque service et communiqué à l'Inspecteur du Travail, et, pour information, aux organisations syndicales ouvrières signataires du-dit accord.

b - que les interruptions collectives du travail devant donner lieu à récupération ainsi que les modalités de récupération (date et horaire) seront notifiées à l'Inspection du Travail. Les heures à récupérer seront affichées dans les services.

Les cas particuliers seront réglés dans le cadre de chaque entreprise, et, à défaut par la Commission Paritaire Locale.

Le présent accord entre immédiatement en vigueur et est également applicable aux Parties Similaires.

VÊTEMENT

ACTIVITES FEDERALES -

Le Conseil Fédéral puis le Bureau Fédéral se sont réunis respectivement les 8 et 9 Juin et les 7 et 8 Septembre 1963. Au cours de ces réunions, ont été notamment fixés et puis précisés les objectifs fédéraux pour la rentrée.

Deux rencontres ont eu lieu avec les organisations C.G.T. et F.O., les 3 et 10 Septembre qui ont abouti à l'élaboration d'un communiqué mentionnant nos principales revendications, et appelant les syndicats et les travailleurs à engager et à développer des actions pour le succès de nos revendications.

° Quelles sont ces revendications

- 1° - Augmentation de 0Fr,25 de l'heure sur les salaires réels.
- 2° - Signature de nouveaux barèmes de salaires (dans les industries de Confection, suppression des catégories A et A').
- 3° - Paiement de deux jours fériés supplémentaires à partir de 1964, et suppression des récupérations.
- 4° - Amélioration des conventions collectives et conclusion d'accords régionaux.

° Envoi de lettres

Des lettres communes pour demander la réunion de Commissions Paritaires et fixant nos revendications ont été adressées :

- le 11 Septembre, à l'U.I.I.H. (Union Interfédérale des Industries de l'Habillement)
- le 16 Septembre, à la Fédération Nationale des Fabricants de Fournitures administratives et militaires
- le 16 Septembre, à la Fédération Patronale de la Mode, à celle de la Chapelierie, et à la Chambre Syndicale Nationale du Bouton.

Observations

A) Nous n'oubliions pas pour autant les autres branches.
 B) Le 21 Septembre nous n'avons encore reçu aucune réponse patronale.
 C) Contrairement à ce qui se faisait d'habitude, nous n'avons pas chiffré notre demande concernant les barèmes de salaires. Il ne s'agit pas d'un oubli. Nous avons voulu porter l'accent et nos efforts d'une part, sur les salaires réels, d'autre part, sur le relèvement des basses catégories, et tout ceci notamment en fonction des difficultés que connaissent les syndicats et les sections pour obtenir des relèvements de salaires dans leurs secteurs et entreprises. Il est bien évident que nous essaierons de relever les bases dans la même proportion, sinon davantage que les salaires réels.

D) Des consignes (affichette, modèle de tract, et de pétition) ont été adressées récemment aux sections. Nous insistons pour que chacun nous tienne au courant des actions menées, des demandes formulées à leurs employeurs, de la réponse de ceux-ci.

EXTENSIONS / Industries de la MODE-CHAPELLERIE - Par Arrêté du 29 Août 1963, (J.O. du II sept.) ont été étendus l'Avenant du 5 Juin 1963 complétant le Champ d'application , et l'Annexe du 12 Juin 1963 relative aux congés payés.

Industries de l'HABILLEMENT - Par Arrêté du 29 Août 1963 (J.O. du 7 sept.) ont été étendus les Avenants N° 8 et N° S.8 du 28 Mars 1963. Il s'agit de l'accord "Salaires" et de l'accord sur "la 4ème semaine de congés payés!"

ELECTIONS / A FOUGERES à la S.P.L.I.

Elections des délégués du personnel du 6 Septembre 1963.

Inscrits : 171 - Votants : 144 - Exprimés : 136.

La C.F.T.C. a obtenu pour les Titulaires : 123 voix et pour les Suppléants : 129 F.O. " " " " : 13 voix.

De ce fait, la C.F.T.C. obtient les 5 Sièges qui étaient à pourvoir.

Ont été élues :

Titulaires : Mmes ROCFORT - BOYEUX - Melles PINOT - BARON - LAGREE.

Suppléantes : Mmes LEMOINE - PRUDOR - JAOUAN - LHOUTELLIER - CORDIER.

ACTIVITES REGIONALES / Vosges

Un accord régional. intéressant la branche Chemiserie , Lingerie des départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, a été signé le 5 Juillet 1963.

Cet accord concerne le travail aux pièces ou au rendement, le travail selon un rythme ou une production imposé, et les ouvrières volantes permanentes. (Cet accord sera adressé prochainement aux syndicats et aux responsables des sections).

FOUGERES Ille-et-Vilaine

La C.F.T.C. s'efforce de signer des accords d'entreprise avec les employeurs de la place. C'est ainsi qu'après les accords passés avec "S.P.L.I." - "MELEER", un accord a été conclu avec "S.A.P.I.T.E.X.".

I - SALAIRES - Les augmentations sur les bases seront faites automatiquement à chaque accord national.

CORRESPONDANT SECURITE SOCIALE - Il sera mis en place dès le retour des congés.

PRIME DE VACANCES - La totalité des congés sur la base de 4 semaines, sera payée au moment du départ en Juillet. Par contre, une PRIME DE FIN D'ANNEE de 30 Fr par personne sera versée à tout salarié embauché avant le 1er Juillet 1963 et faisant partie du personnel au moment du versement.

Chez "CYCLONE" - Aucun accord n'a pu être conclu à ce jour, toutefois, après de nombreuses réunions, la Direction a pris certaines décisions en matière de "salaires" notamment, c'est ainsi qu'à dater du 1er Juin, les augmentations seront faites sur les bases, suivant les accords nationaux.

I.R.I.H.A.

Nous rappelons que la prochaine Assemblée Générale de l'I.R.I.H.A. se tiendra le 28 OCTOBRE 1963.

ACTION PROFESSIONNELLE TEXTILE

SALAires-

Le dernier Accord datant du 2 Avril et l'Annexe " Salaires " prévoyant une rencontre semestrielle, la Fédération a adressé, à l'UNION TEXTILE, une lettre en date du 10 Septembre pour demander la tenue de cette réunion.

Notre revendication est la suivante :

Barème : 1,55 + 0,45 de Salaire de base, au lieu de 1,39 + 0,39
soit 12 % d'augmentation.

Minimum : 2,25 de salaire minimum , au lieu de 2,02

Effectif : 0,15 de l'heure sur les salaires effectifs

Dans le même temps, la C.G.T. revendique 2,60 de salaire minimum
2,10 de salaire de base
0,30 sur les salaires effectifs

On peut bien sûr regretter que nous n'ayons pas les mêmes objectifs. En fait, nous pouvons reprendre ceux de la C.G.T., le vrai problème étant ce que nous sommes capables d'obtenir.

On peut toujours rêver d'escalader le Mont Blanc, bien peu atteignent le sommet.

Il faut tout de même arriver à améliorer nos salaires et c'est pourquoi la Fédé a fixé comme objectif la demande de 500 Commissions de Conciliation.

Il s'agit, en fait, comme nous l'avons indiqué dans le " DOSSIER ACTION " adressé à votre Syndicat, de poser partout le problème de l'augmentation des salaires, et en même temps de se dégager des obligations de l'Article 73 de la Convention Collective actuelle.

Il faut aussi que notre " force de frappe " soit prête à fonctionner au jour " J " pour le cas où notre revendication tarderait trop à être satisfaite.

Déjà l'action est engagée pour les SALAIRES dans la région de Saint-Etienne dans la Loire, et plus particulièrement aux Ets JURINE en grève depuis le 6 Septembre

CONVENTION COLLECTIVE

Les sections syndicales ont reçu, avant les congés, les propositions patronales sur les articles modifiés.

Depuis, une commission de rédaction, composée de toutes les organisations syndicales, s'est réunie à l'Union des Industries Textiles, Siège de la Chambre Patronale.

.../...

Nous y avons rappelé nos remarques, tant en ce qui concerne la rédaction des textes que sur les problèmes fondamentaux, comme le DROIT SYNDICAL , le paiement de TOUS LES JOURS FERIES sans récupération - le DROIT DE GREVE etc.....

Ce sont là les objectifs que nous nous sommes fixés pour une révision sérieuse et valable de notre Convention Collective.

Là aussi, cela dépend essentiellement de la force que nous représentons, de la volonté avec laquelle nous saurons faire participer les travailleurs, si nous voulons aboutir ; et il faut que 1964 soit au plus tard l'année de signature de ces textes, et par n'importe quels textes !

CLASSIFICATIONS

Là, le problème avance beaucoup moins vite, si ce n'est dans les "Teintures et Apprêts" pour lesquels une réunion a déjà eu lieu le 6 Septembre.

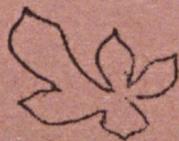
Sur la méthode employée, il n'y a pas grand chose à dire. Toute méthode a ses bons et ses mauvais côtés , mais il faudra se battre pour obtenir de réelles améliorations quand on nous fera des propositions.

Pour les E.T.A.M. , la C.G.C ayant fait un avant-projet qui se voulait scientifique, il a été convenu, qu'avant de discuter valablement avec l'UNION TEXTILE, il serait souhaitable que les organisations syndicales se mettent d'accord sur un projet commun.

Une réunion entre la C.G.T. , la C.F.T.C. et la C.G.C (F.O. ayant refusé) s'est donc tenue le 5 Septembre au siège de la C.G.C.

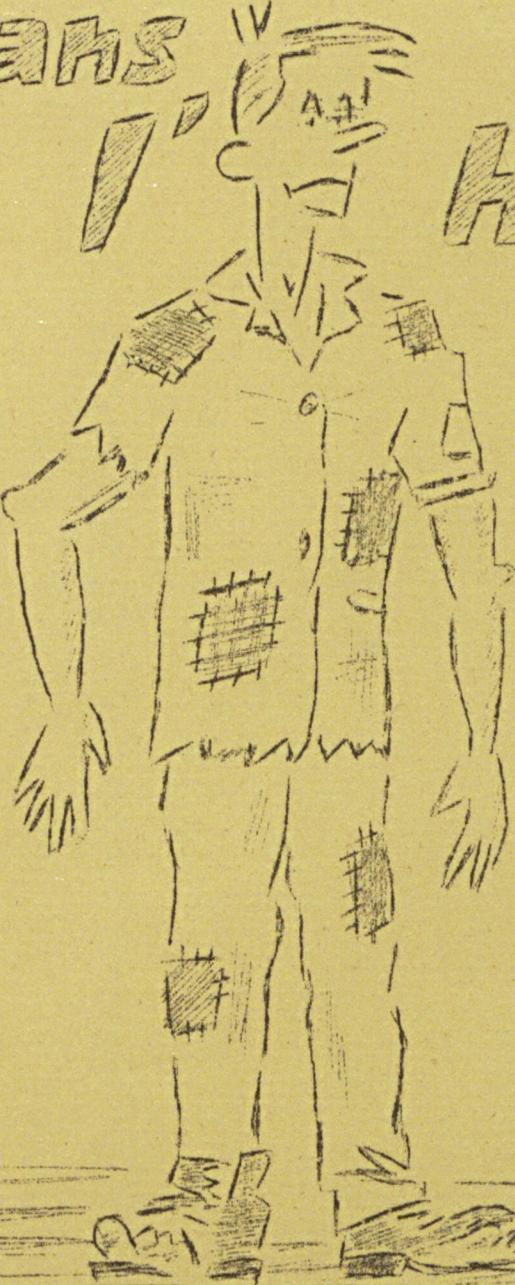
Une nouvelle proposition en est sortie qui sera, encore une fois, revue en commun avant d'être déposée à l'UNION des INDUSTRIES TEXTILES.

Pour les autres branches, rien de bien saillant depuis la rentrée.



IL Travaille

dans l'



Habillement

TEXTILE
VÊTEMENT
CHAUSSURE

"Oh le
rainvez!"

C'est là que les salaires
sont le plus bas!

ENQUETE du MINISTÈRE du TRAVAIL

sur : L'EMPLOI et les SALAIRES

au 1er Juillet 1963

I - INDICE des EFFECTIFS (Base 100 en Juillet 1954) Service INSEE

	I/7/62	I/10/62	I/1/63	I/4/63	I/7/63
Industries mécaniques & électriques	II6,8	II7,9	II8,9	II9,2	II8,7
Bâtiment & Travaux Publics	IO8,9	IIO,2	IO8,9	II2,I	II4,8
Industrie chimique & caoutchouc	II3,8	II4,-	II4,3	II5,2	II5,9
Habillement & Travail des étoffes	92,7	94,I	94,2	95,3	95,3
Industrie Textile	85,7	85,9	86,7	87,3	87,2
Cuir & Peaux	9I,I	9I,8	92,7	94,4	94,3
Ensemble des activités	I07,3	I08,-	I08,2	I09,-	IIO,-

2 - DUREE HEBDOMADAIRE du TRAVAIL

	I/7/62	I/10/62	I/1/63	I/4/63	I/7/63
Industries mécaniques & électriques	46,I	47,3	47,3	47,I	47,4
Bâtiment & Travaux Publics	50,3	50,2	47,9	49,8	50,8
Industrie Chimique et Caoutchouc	44,4	45,I	45,3	44,8	45,I
Industrie Textile	4I,7	43,5	44	43,9	44,I
Habillement & Travail des étoffes	40,3	4I,9	42,2	42,4	42,3
Cuir & Peaux	42,2	44,3	44,7	44,4	44,7
Ensemble des activités	45,7	46,2	45,8	45,9	46,3

.../...

3 - INDICE D'ACTIVITE (Base 100 en 1954)

	I/7/62	I/10/62	I/I/63	I/4/63	I/7/63
Industries mécaniques à électriques	II6,3	I20,5	I21,5	I21,2	I21,5
Bâtiment et Travaux Publics	II4,6	II5,7	I09,I	II6,8	I22,-
Industrie Chimique et Caoutchouc	II2,5	II4,5	II5,3	II5,-	II6,4
Habillement & travail des étoffes	92,I	96,8	97,7	99,3	99,-
Industrie Textile	84,I	88,I	90,-	90,4	90,7
Cuir & Peaux	92,4	97,4	99,7	I00,7	I01,6
Toutes activités	I09,-	I10,9	I10,I	à	II3,2

ACTIVITE - Cet indice s'obtient en multipliant celui de la durée hebdomadaire par celui des effectifs. On voit que c'est une légère progression pour nos trois branches avec cependant une avance très nette pour les Cuirs et Peaux.

4 - INDICE des TAUX de SALAIRES HORAIRES (Base 100 au I/I/1956)

	I/7/62	I/10/62	I/I/63	I/4/63	I/7/63
Industries mécaniques & électriques	I67,2	I70,5	I74,3	I77,6	I80,8
Bâtiment et Travaux Publics	I67,7	I71,9	I76,4	I80,I	I86,6
Industrie Chimique et Caoutchouc	I72,6	I75,-	I78,2	I81,6	I85,2
Industrie Textile	I58,-	I65,2	I67,7	I70,3	I75,3
Habillement & Travail des étoffes	I61,5	I65,-	I70,9	I73,7	I78,8
Cuir & Peaux	I60,3	I63,3	I68,I	I71,-	I74,2
Toutes activités	I65,7	I69,5	I73,7	I76,9	I81,3

APRÈS LES RÉCENTS CRIMES

DE LA DICTATURE FRANQUISTE

Face à l'ampleur des grèves des Asturies en Espagne, qui durent depuis deux mois, les deux grandes Confédérations Internationales libres, la C.I.S.L. et la C.I.S.C., ont jugé opportun de prendre position sur l'ensemble des problèmes espagnols en adressant un message au peuple espagnol.

Il n'est pas sans importance de rappeler, à ce propos, qu'il existe un comité commun C.I.S.L.-C.I.S.C. pour les problèmes d'Espagne.

Ce comité créé en 1961, a déjà été à l'origine d'une grande conférence des forces syndicales démocratiques espagnoles qui a permis la création d'une alliance syndicale entre la C.N.T. (anarchiste), l'U.G.T. (tendance socialiste), et la S.T.V. (tendance chrétienne) pour organiser la lutte en vue de la libération de l'Espagne. Vous trouverez ci-après, le texte du message des deux Confédérations au peuple espagnol.

o o

"Une fois de plus, la grève des travailleurs asturiens a mis en lumière la soumission absolue de l'Organisation syndicale verticale à l'Etat et aux employeurs et, par conséquent, sa totale inefficacité en tant qu'instrument pour la défense des légitimes revendications ouvrières. L'abstention massive aux élections syndicales dans les Asturies, au Pays Basque, et dans d'autres régions industrielles de l'Espagne, constitue une preuve supplémentaire de leur ferme opposition au soi-disant syndicalisme actuel.

De plusieurs façons, le gouvernement essaie de faire croire aux organisations internationales et à l'opinion publique mondiale qu'une nouvelle étape s'ouvre pour le syndicalisme et les travailleurs espagnols. Le mouvement syndical libre international ne se laissera pas abuser. La C.I.S.L. et la C.I.S.C. se rendent parfaitement compte que ces manœuvres ne sont qu'un des éléments de la prétendue politique de libéralisation destinée à renverser les obstacles qui empêchent l'association complète du gouvernement franquiste au contexte européen et mondial.

Les travailleurs espagnols savent que la C.I.S.L. et la C.I.S.C. ont constamment dénoncé devant l'Organisation Internationale du Travail, la

.../...

violation systématique par le gouvernement espagnol des droits et des libertés syndicaux. Les multiples condamnations de telles violations et les appels répétés de l'O.I.T. au gouvernement espagnol pour qu'il modifie radicalement la législation actuelle n'ont eu aucune suite pratique. La C.I.S.L. et la C.I.S.C. se rendent compte que les travailleurs espagnols luttent non seulement pour les libertés syndicales, mais aussi, et à juste titre, pour le libre exercice de l'ensemble des libertés fondamentales énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Dans cette lutte, les travailleurs espagnols se savent appuyés sans réserve par la C.I.S.L. et la C.I.S.C.

Aujourd'hui, les travailleurs espagnols sont à l'avant-garde des forces démocratiques qui luttent pour l'Espagne libre de demain. Le mouvement syndical libre international salue la participation à la lutte quotidienne pour la liberté de certains secteurs des classes moyennes, intellectuelles, et même de la bourgeoisie, et reste convaincu que leurs sacrifices et leur contribution de plus en plus active et enthousiaste seront un facteur important dans le processus de désintégration du régime totalitaire et dans le rétablissement de la démocratie en Espagne.

Nous savons très bien que sans l'appui et la complicité de certains gouvernements du monde libre et communiste respectivement, le régime franquiste n'aurait pu subsister. L'administration successive de Franco aux institutions internationales : UNESCO, O.N.U., O.I.T., O.E.C.E., etc... fut combattue énergiquement par le mouvement syndical libre international. La présence continue du franquisme dans ces institutions, les accords économiques, militaires et autres, avec un tel régime constituent un reproche permanent à la conscience des peuples et des gouvernements. Il convient de souligner qu'il existe une opposition fondamentale entre la politique suivie par quelques gouvernements démocratiques à l'égard du régime franquiste, et les sentiments des syndicalistes libres. La C.I.S.L. et la C.I.S.C. continueront à combattre cette politique de faiblesse et d'opportunisme envers le régime franquiste.

D'autre part, nous ne pouvons oublier les multiples trahisons communistes, à la démocratie espagnole pendant et après la guerre civile.

En outre, l'importance et le volume de plus en plus grands des échanges commerciaux, culturels et autres des pays communistes avec l'Espagne actuelle sont la meilleure preuve de leur duplicité. Il est évident que l'existence du totalitarisme franquiste favorise le totalitarisme que les communistes espèrent implanter en Espagne ; les démocrates espagnols en sont parfaitement conscients.

Démocrates espagnols !

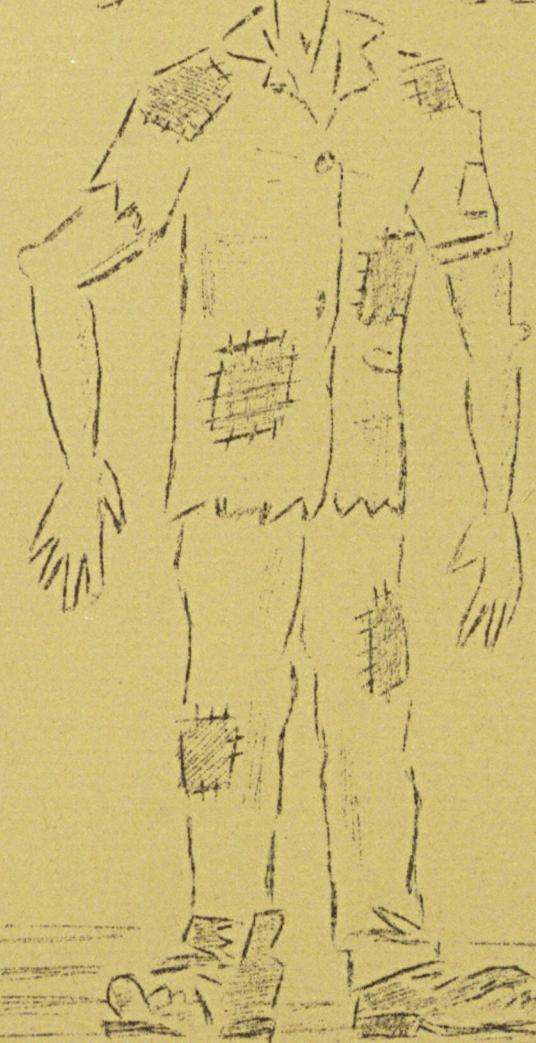
Dans votre lutte pour la liberté et la démocratie politique, bases indispensables de la démocratie et de la justice sociale, vous pouvez compter toujours sur l'appui inconditionnel du syndicalisme libre international.

Pour l'Espagne Libre, et démocratique de demain, juste, sociale et progressiste, en avant ! Les syndicalistes libres du monde entier sont avec vous."

Auguste VANISTENDAEL
Secrétaire Général
Confédération Internationale
des Syndicats Chrétiens

Omer BECU
Secrétaire Général
Confédération Internationale
des Syndicats Libres

Il Travaille
dans l'
Habillement



TEXILE
VETEMENT
CHAUSSEUR

"Oh le
paravent!"

C'est là que les salaires
sont le plus bons!